



# La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

## AVIS PUBLIC

---

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429**

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 13 janvier 2025 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 370, chemin du Lac-Sinclair à La Pêche connue sous le lot 5 919 601 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage conventionnel en cour avant et d'une hauteur de 7,01 m (23 pi-0 po) alors que la norme prescrite interdit ce type de construction en cour avant et limite à une hauteur maximale de 4,80 m (15 pi-9 po) selon les modalités du Règlement de zonage 03-429.

La séance publique aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de La Pêche, située au 99, route Principale Est à La Pêche.

**DONNÉ à La Pêche, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre (2024).**

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière, Directrice des affaires juridiques  
Directrice générale adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M<sup>e</sup> Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière, Directrice des affaires juridiques  
Directrice générale adjointe